

Visa rédacteur	Daniel KOECHLIN
Visa diffusion	Philippe GRIPPON

BUREAU MEDICAL du 22 novembre 2019

Etaient présents : Mr Emmanuel GIRARD-Dr KOECHLIN Daniel, Dr GRIPPON Philippe, Dr CHANUT Charles, -Dr Catherine VERZAT.PAOLETTI - Dr François DESCLAUX – Medhi DEGUIL (CTN « médical »)

Etaient excusés : Dr Thomas SCALLIET

Absents : Dr Gisèle SURANYI

1	Nouvelle composition du bureau médical –Conseiller scientifique
<p>Suite à notre souhait de voir remplacé notre regretté Gilbert PERES, François CARRÉ accepte (après contact avec Daniel KOECHLIN, de faire partie de notre bureau médical national. Pour rappel François CARRÉ est actuellement Médecin fédéral régional de Bretagne après avoir été médecin des équipes de France CK de Slalom et un temps, président de la commission médicale nationale. Par ailleurs, François est professeur d'université à RENNES, reconnu nationalement et internationalement particulièrement dans le domaine de la cardiologie du sport.</p>	
2	Surveillance médicale réglementaire (SMR) et suivi médico-sportif des équipes de France
<p>Contact a été pris avant ce bureau médical par Philippe GRIPPON avec Thomas SCALLIET médecin coordonnateur du haut niveau</p> <p>1) le bilan des actions 2019 établi par le Dr Thomas SCALLIET nous sera adressé au plus vite pour février 2020 : il n'y a pas eu de soucis importants au sein des équipes nationales, cette année (y compris dans les disciplines olympiques et paralympiques).</p> <p>2) la préparation de l'accompagnement médical et paramédical pour les JOP TOKYO 2020, semble finalisée avec la participation des Dr VITRY Sabrina, BADIN Mélanie et SCALLIET Thomas. Un kinésithérapeute sera présent aussi sur le stage préparatoire et pendant la compétition.</p>	
3	LEPTOSPIROSE et pratique du CK –Sportifs de haut niveau (SHN)
<p>Le Dr Charles CHANUT (médecin chargé de la SMR) avait émis avant la réunion du bureau médical son souhait de faire une mise au point, actuelle sur le développement de la leptospirose parmi nos pratiquants et chez les sportifs de haut niveau.</p> <p>Suite à ses recherches préalables et à celles poursuivies jusqu'à la rédaction de ces lignes (y compris auprès du Dr PICARDEAU référent de cette maladie à l'Institut Pasteur), il ressort que comme connu la situation sur le plan médical n'est pas simple.</p> <p>S'il est admis que les mesures de prévention individuelles représentent l'essentiel (et peut être l'unique.) parade de cette maladie, la question de la vaccination perdure.</p> <p>En effet toutes les mises au point antérieures de la commission médicale (cf. en particulier celle du Dr Philippe GRIPPON et collaborateurs lors du colloque de Montpellier de 1992, ont conclu au caractère illusoire d'une prévention de la leptospirose par cette vaccination.</p>	

Ce vaccin développé par le Pr Baranton à l'institut Pasteur n'est efficace que sur le sérovar ictéro-hemorragiae parmi la multitude de ceux qui peuvent être responsable de la maladie. Il ne protège que contre ce sérotype qui représente 25-30 % des formes graves de la maladie.

Aussi la vaccination ne doit surtout pas faire écarter ce diagnostic au cours d'un épisode fébrile de type grippal surtout lorsqu'il survient en dehors d'une période d'épidémie. Il ne faut pas retarder une antibiothérapie parfaitement efficace au début de la maladie mais beaucoup moins au stade de défaillance multi viscérale.

Depuis le laboratoire Pasteur a revendu ce vaccin et nous observons un marketing soutenu du nouveau laboratoire : Sollicitation directe des médecins cibles à travers des « enquêtes scientifiques » Intervention au colloque de médecine du sport avec de nombreuses images de kayak et de triathlon. Néanmoins, la conception et l'élaboration de ce vaccin n'ont pas évoluées depuis sa mise sur le marché.

Cela veut donc dire qu'il n'est pas possible pour le bureau de la commission médicale, de conseiller à la FFCK, une vaccination très onéreuse (environ 600 Euros pour 2 ans, non remboursée par la sécurité sociale) à nos sportifs de haut niveau pour des raisons d'efficacité aléatoire (au mieux de 30%) et donc de fausse sécurité.

Cependant, au vu de certaines recommandations figurantes sur des documents (ex : site vaccination infoservice.fr , calendrier vaccinal 2019) explicitant le fait que la vaccination devrait être indiquée au cas par cas selon la situation du sujet vis à vis de l'exposition au risque de leptospirose ; il nous semble qu'il peut exister de rares indications de vaccination de nos sportifs notamment lorsque un cas index d'infection à sérovar ictéro-hemorragiae a été détecté sur un site de pratique comme ce fut le cas au JO de Londres.

Une information de nos pratiquants (type Newsletter FFCK comme par le passé) sera faite prochainement afin de prévenir au maximum nos sportifs du risque de contamination par le leptospire et surtout de faire évoquer ce diagnostic de leptospirose auprès des professionnels de santé en cas de fièvre.

4	<p>Interventions des médecins membres du CPS</p> <ul style="list-style-type: none"> -WE dragon ladies days -Formation éducateurs pagaie-santé -congrès CNOSE de REIMS-AG UNMF
----------	---

1) Le Dr Daniel KOEHLIN a été élu président du comité Pagaie Santé lors du dernier conseil fédéral du 16 novembre 2019 pour remplacer notre regretté Gilbert PERES (pour terminer le mandat actuel jusqu'à février 2021 plénière après l'AG électorale fédérale).

2) WE Ladies Days 12 et 13 septembre 2019 à VAIRES :

Manifestation appréciée avec la présence du Dr Catherine PAOLETTI qui souligne l'intérêt rapporté par les participantes.

3) Médecins intervenants dans la formation des futurs éducateurs pagaie santé

Les Dr Philippe GRIPPON et Olivier COSTE participeront aux WE présentiels de formation (le distanciel étant assuré par les services compétents du Réseau Sport Santé Bien Être de Champagne Ardennes (Dr Jean Luc GRILLON)

3) -Retour du Congrès de REIMS organisé par le CNOSF –Assemblée générale annuelle de l'union nationale des médecins fédéraux (UNMF)

Le Dr Daniel KOEHLIN a représenté la FFCK à cette AG de UNMF

Les Dr Philippe GRIPPON, Daniel KOEHLIN et Olivier COSTE étaient présents au colloque où l'intérêt pour le médocosportsanté (vidal du sport) a été de nouveau souligné et où, une thématique sur les différences de développement sexuels chez la femme (avec variations importantes de dosage en testostérone) a fortement retenu l'attention des auditeurs présents quant aux conséquences sur les performances sportives.

5 Présence des médecins fédéraux 2020

1) -Sur les futures manifestations et compétitions fédérales 2020 :

Il est rappelé l'intérêt de la présence de médecins au cours des manifestations fédérales.

Celles-ci peuvent exister actuellement officieusement où les médecins peuvent intervenir dans le cadre de la « non assistance à personne en danger », non reconnus dans l'organigramme officiel de l'organisation, attentifs au déroulement des compétitions

2) -Aux réunions fédérales : plénières médicales futures :

Il n'y aura pas de plénière médicale le 2 février 2020. Les membres du bureau médical essayeront dans la mesure de leurs possibilités, d'assister à quelques plénières de CNA et de commissions transversales le 1 février 2020.

Le Dr Daniel KOEHLIN animera la plénière du CPS le 2 février 2020 en tant que président coordonnateur.

Proposition de plénière médicale lors du retour des JOP de TOKYO à Vaires dans le WE du 10/ 11 octobre 2020 (bilan de l'olympiade 2016-2020)

Une plénière médicale post électorale 2020-2024 aura lieu vers février 2021 avec la présence du nouveau médecin fédéral national élu au conseil fédéral ainsi que l'élection du nouveau président de la commission médicale nationale par les médecins fédéraux régionaux (ensuite proposé au nouveau BEX et validé par le nouveau conseil fédéral)

6

- Certificat d'absence de contre indication (CACI) et activités de loisirs CK : Propositions des médecins fédéraux (réponse au point 3 du précédent bureau médical)

CACI et mineurs

Officiellement nous attendons l'entrée en vigueur du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 où devrait être supprimé l'obligation pour tout mineur de présenter un CACI pour pratiquer un sport en loisirs ou en compétition. Celui-ci devrait être remplacé par une attestation de ses parents ou tuteur légal affirmant à la rédaction d'un questionnaire type Q-SPORT que le jeune est en bonne santé.

Les médecins présents ne peuvent qu'émettre des réserves :

- Sur la capacité des parents à savoir si leurs enfants sont en bonne santé (quid de l'intérêt des examens systématiques de prévention ?)
- Sur la réalisation effective des examens médicaux prévus dans le cursus scolaire (état de la médecine scolaire ...)

Au total, attente des textes officiels encore reportés pour 2020

CACI et pratique loisirs pour les adultes majeurs (plus de 18 ans)

La question évoquée lors du dernier bureau médical, a tourné autour de l'interprétation de la lecture du code du sport (CS). En effet actuellement, le CS impose un CACI à tout licencié exerçant une activité sportive.

Mais qu'est-ce qu'une activité sportive par rapport à une activité physique ? Et particulièrement en Canoë Kayak ?

Tout le débat est centré autour de cette question.

S'il est concevable que l'activité physique est un élément d'une vie dite normale, alors un certificat médical ne semble pas nécessaire (c'est ce qui a d'ailleurs déjà été décidé dans d'autres fédérations) Par ailleurs nous n'avons pas encore pour l'instant de connaissance précise sur la nouvelle politique fédérale de titres.

Aussi la réflexion actuelle serait de penser ; en cas de pratique loisir (à définir par la FFCK de façon précise afin d'aider les encadrants de la FFCK responsables des pratiquants dont ils ont la charge) : qu'une déclaration sur l'honneur de la part du futur pratiquant (à partir d'un questionnaire type Q-SPORT) attestant qu'il pense être en bonne santé pourrait être suffisante pour embarquer.

7

Surclassements et programmes de compétition (particulièrement chez les vétérans)

Dans le cadre de la nouvelle rédaction du règlement général des compétitions et spécifiques de disciplines, est évoqué par Emmanuel GIRARD, le désir de créer des nouvelles catégories vétérans (regroupement sur 10 ans). Des discussions existent encore dans certaines disciplines comme la CEL-MARATHON-PARACANOË.

Emmanuel GIRARD demande donc aux médecins présents leurs avis.

Une remarque préliminaire est faite par Daniel KOEHLIN qui n'a pu que constater la dérive dans laquelle, se sont souvent engagés les organisateurs de compétition pour contourner la nécessité d'obtention d'autorisation de surclassement : le regroupement de plusieurs catégories d'âge, voir de genres dans une course permet d'éviter un surclassement.

IL en est de même pour Philippe GRIPPON qui rappellera que la création de surclassements dans le monde sportif a répondu à une demande de proposer aux compétiteurs, une égalité de chance quant à l'obtention de bons résultats. Les compétiteurs à maturité supérieure et /ou plus précoce pouvant grâce à cette aptitude au surclassement, progresser plus rapidement, et sans mettre en échec systématique, les autres compétiteurs de sa catégorie d'âge initiale.

Les médecins présents ne semblent pas être opposés à ces regroupements pour les vétérans insistant néanmoins sur la qualité de l'examen médical de nos compétiteurs vétérans surtout s'ils sont sédentaires (même actifs).

8

SITE INTERNET FÉDÉRAL et place de la commission médicale

Emmanuel GIRARD nous informe du départ de Maia DRIDER et de son remplacement par Caroline JEAN qui devient donc notre correspondante pour la communication interne et externe de nos activités médico-sportives.

Catherine PAOLETTI doit donc la contacter pour relancer nos demandes quant à notre présence, visibilité sur le site fédéral.

9

PREVENTION DU DOPAGE à la FFCK

Comme précisé précédemment, seule l'activité de prévention du Dopage est attribuée aux Fédérations Sportives : l'AFLD étant en charge de la prise en charge juridique du Dopage constaté. Les commissions fédérales de première instance et d'appel sont supprimées.

La commission médicale est chargée de prendre en charge cette action de prévention et d'information auprès des compétiteurs (et particulièrement auprès des SHN par l'intermédiaire des professionnels de santé du HN).

Un chargé de mission devra donc être nommé rapidement afin d'élaborer un plan d'action.

10	Questions diverses : -trousse de secours -plan de secours des bassins de compétition
Non traité faute de temps : reporté au prochain bureau médical Le Dr Catherine VERZAT-PAOLETTI a tout de même pu nous alerter sur le bassin Olympique de VAIRES sur Marne où se déroulent déjà des manifestations.	
11	Date du prochain bureau médical
24 janvier 2020	